



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25775
14 mai 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 11 MAI 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint quelques éléments d'information concernant les effets préjudiciables que l'agression menée par la coalition, sous le couvert de la légalité internationale, a eus sur les services de santé et d'éducation irakiens et qui se sont traduits, entre autres conséquences négatives, par une augmentation des décès chez les enfants de tous âges.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

Annexe

Les enfants ont toujours eu à subir, et ce, quelque soit leur âge, les conséquences à long terme des guerres et des conflits. Dans son rapport consacré à la situation sanitaire des enfants irakiens publié en octobre 1991, l'équipe de Harvard chargée d'étudier la santé au niveau mondial faisait remarquer que les conflits ont toujours été considérés comme compromettant la santé des enfants et que les effets de la guerre du Golfe, conjugués à l'embargo économique et à l'insécurité dans laquelle se trouvait la population, avaient eu des suites analogues.

Après qu'un embargo économique complet eut été décrété à l'encontre de l'Iraq, le taux de mortalité infantile a, en l'espace de très peu de temps, augmenté dans des proportions considérables en raison de la malnutrition et de la pénurie de produits médicaux de base. En outre, le manque d'eau potable et les conditions sanitaires désastreuses qui prévalaient dans le pays ont entraîné une prolifération de maladies très étroitement liées à ces facteurs, telles que le choléra, la typhoïde et la dysenterie.

On trouvera ci-après un tableau illustrant les effets que l'embargo contre l'Iraq a eus sur la hausse des taux de mortalité chez les enfants âgés de moins de 5 ans et chez les adultes âgés de plus de 50 ans et où sont indiqués, pour chaque mois, le nombre de décès enregistrés avant et après l'imposition dudit embargo.

Enfants âgés de moins de 5 ans

Mois	Année	Malnutrition	Maladies diarrhéiques	Anémie
Juillet	1989	138	142	98
	1992	1 116	873	324
Août	1989	90	159	35
	1992	923	1 644	527
Octobre	1989	73	706	93
	1992	717	1 063	903
Novembre	1989	52	96	110
	1992	592	1 102	1 272
Décembre	1989	81	101	117
	1992	872	1 090	1 260
Janvier	1989	93	121	139
	1993	1 944	1 380	1 789
Février	1989	94	104	158
	1993	1 783	976	1 293

/...

Adultes âgés de plus de 50 ans

Mois	Année	Hypertension	Diabète	Tumeurs malignes
Juillet	1989	122	62	246
	1992	253	147	589
Août	1989	81	81	316
	1992	165	129	424
Octobre	1989	123	95	206
	1992	266	132	432
Novembre	1989	113	87	322
	1992	213	176	411
Décembre	1989	82	90	347
	1992	123	130	519
Janvier	1990	104	83	267
	1993	1 109	966	749
Février	1990	90	71	318
	1993	262	172	731
